

GÉNÉRALITÉS :

Les termes et modalités de vente qui suivent sont applicables à toutes les ventes au Canada et aux États-Unis de produits des marques Victor Technologies et de toutes les entités commerciales (collectivement appelées « Victor Technologies »), sauf si spécifiquement noté. Aucune disposition, imprimée ou autrement présentée, contenue dans toute commande, acceptation, confirmation ou accusé de réception, ou autre forme similaire, qui est contraire, différente de ou en ajout aux présents Termes et Modalités de Vente (ces « Termes ») n'est acceptée par Victor Technologies, sauf si spécifiquement convenue en écrit par Victor Technologies. Aucun changement à l'une ou l'autre des dispositions de ces Termes, à la portée d'une commande ou au prix de tout produit ou toute marchandise Victor Technologies (les « Marchandises ») ne liera Victor Technologies, jusqu'à son acceptation en écrit par Victor Technologies. Toutes demandes de renseignements devraient être adressées au Service à la Clientèle.

PRIX ET POLITIQUES : Victor Technologies s'engage à fournir un préavis de tous changements de prix aux Acheteurs (tels que définis ci-après), quand il sera possible. Victor Technologies cependant, se réserve le droit de changer les prix et les politiques de vente sans préavis. Victor Technologies se réserve également le droit de soumissionner et de vendre directement aux agences gouvernementales, aux clients de marques privées et aux comptes de fabricants d'équipement original qui utilisent les produits Victor Technologies comme partie intégrale de leurs propres produits. Toutes les commandes seront facturées aux prix en vigueur au moment de la réception de la commande et les surcharges, si applicables, seront ajoutées au moment de la réception de la commande. Les commandes ayant des dates d'expédition spécifiques (commandes avec date d'expédition différée) seront facturées aux prix en vigueur à la date d'expédition spécifiée. Sauf si autrement spécifié en écrit par Victor Technologies, le prix offert par Victor Technologies n'inclut pas les coûts de transport, de manutention, de mise en conteneur ou en caisse, d'emballage, de douanes, de tarifs ou de toutes taxes. À la mesure permise par la loi applicable, l'acheteur des marchandises (individuellement un « Acheteur » et collectivement les « Acheteurs ») aura la responsabilité entière pour toutes taxes et pour la remise et le paiement des dites taxes, y compris, mais sans s'y limiter, le transfert, la TVA, les taxes provinciales, taxes de vente, d'utilisation et d'accise, et il devra indemniser et tenir à couvert Victor Technologies envers toute responsabilité en résultant. **MARQUE STOODY™ SEULEMENT :** Pour les produits fabriqués selon les spécifications des clients, Stody™ pourra effectuer la livraison en quantité jusqu'à 10 % au-dessus ou au-dessous de la quantité achetée pour compléter la commande.

TERMES COMMERCIAUX ET PAIEMENT : Le paiement à Victor Technologies devra être reçu en dedans des 30 jours suivant la date de la facture, sauf si autrement spécifié sur la facture. Le défaut par l'Acheteur d'effectuer le paiement à l'échéance sera considéré être une violation substantielle de la commande et des présents termes et modalités. Les pénalités pour les comptes en souffrance pourraient inclure, mais sans s'y limiter, la perte des privilèges du compte ouvert, les expéditions complétées sur la base payable sur livraison (PSL), ou la perte de la franchise d'acheteur. À la limite permise par la loi applicable, l'Acheteur convient de payer sur demande, à titre de frais de retard, une somme équivalente à 1 ½ % par mois de chaque paiement demeurant impayé et en retard, ou le taux maximal permis par la loi applicable. L'Acheteur convient également que Victor Technologies, à sa seule discrétion et sans encourir aucune responsabilité, pourra aussi suspendre ses relations commerciales avec l'Acheteur jusqu'au paiement complet de la somme en souffrance ou jusqu'à ce que Victor Technologies ait reçu une assurance adéquate, qui à l'opinion de Victor Technologies, indique que le paiement sera promptement effectué. Dans l'éventualité d'une telle suspension, le calendrier de livraison et le prix de la commande seront équitablement reportés et augmentés en tenant compte du délai et des coûts résultant d'une telle suspension. L'Acheteur sera tenu de payer Victor Technologies promptement pour tous les coûts et frais indirects résultant d'une telle suspension. L'Acheteur sera également responsable pour tous les frais associés encourus par Victor Technologies pour la perception du paiement, y compris mais sans s'y limiter, les honoraires des procureurs de Victor Technologies, peu importe si ou non des procédures de litige sont instituées. Les paiements échus selon les présentes ne seront en aucunes circonstances et pour aucune raison, assujettis à la compensation, y compris mais sans s'y limiter, toutes réclamations de garantie concernant une autre commande ou autre arrangement commercial entre les parties. La renonciation des droits de propriété par Victor Technologies dépendra de la réception de tous les paiements par Victor Technologies à leur échéance. À la demande de Victor Technologies, l'Acheteur devra exécuter tous les documents requis pour fournir à Victor Technologies un droit de sûreté de premier rang sur les marchandises jusqu'au moment où Victor Technologies aura reçu tous les paiements échus et dus.

MARQUE STOODY SEULEMENT - FRAIS DE TEST : Des frais supplémentaires sont nécessaires pour les exigences militaires, nucléaires ou la certification spéciale. S'il vous plaît, communiquez avec le Service à la Clientèle concernant ces frais.

CERTIFICATION : Les demandes de certification AWS et MIL doivent être présentées au moment de la soumission de la commande. La conformité AWS et MIL ne peut pas être certifiée après l'expédition.

OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR : L'Acheteur a la responsabilité entière pour l'identification de tous les procédés et de toutes les considérations mécaniques qui pourraient affecter la performance, la fiabilité ou le fonctionnement des Marchandises fournies par Victor Technologies. Les devis de Victor Technologies et toute vente sont basés sur l'engagement par l'Acheteur que toutes les informations et données fournies à Victor Technologies par ou au nom de l'Acheteur soient complètes, précises et ne contiennent aucune information qui serait propre à induire en erreur.

MINIMUM DE COMMANDE : La somme minimale de facturation pour chaque commande Victor Technologies individuelle est de 150 \$ (au prix net après escomptes). Les pièces de rechange sont exclues de cette exigence de commande minimum.

ASSISTANCE TECHNIQUE : Il est expressément convenu que tous les services ou assistance technique fournis par Victor Technologies feront l'objet d'une convention écrite et séparée entre les parties. La fourniture par Victor Technologies de tels services ou assistance technique en aucunes circonstances ne constituera une renonciation par Victor Technologies de l'une ou l'autre des présents termes et modalités et n'affectera ou n'élargira aucunement les obligations de Victor Technologies sous les présents termes et modalités, ou n'affectera ou n'élargira pas les obligations de Victor Technologies sous les présents termes et modalités, la commande ou tout autre arrangement contractuel.

HONORAIRE D'ANNULATION : Sauf si autrement convenu en écrit par les parties, l'Acheteur ne peut pas annuler ou mettre fin à une commande, sauf sur avis en écrit et paiement à Victor Technologies d'une somme équivalente à tous les frais encourus par Victor Technologies jusqu'au moment de l'annulation ou de la terminaison, ainsi que les coûts encourus ou résultant de l'annulation ou de la terminaison. Les matériaux reçus, les travaux en cours, les marchandises usinées et les résultats et les produits des travaux complétés, en partie ou en totalité avant l'annulation, seront retenus par et demeureront la propriété de Victor Technologies.

ESCOMPTE SPÉCIAL AUX INSTITUTIONS ÉDUCATIONNELLES : Victor Technologies accorde un escompte spécial aux institutions éducationnelles sur les produits utilisés exclusivement aux fins de formation par l'institution. Un escompte pouvant atteindre 35 % du prix net à l'Acheteur sera accordé sur toute vente initiale avec expédition directe de produits aux institutions éducationnelles, vocationnelles ou techniques de bonne foi. L'escompte éducationnel ne s'applique pas aux systèmes de coupage automatisés, ou aux pièces ou composantes de tout produit ou système. Pour être considérée pour cet escompte spécial, une demande écrite sur l'en-tête de lettre de l'institution doit être soumise avec, ou précéder le bon de commande de l'institution.

POLITIQUE DE TRANSPORT ET/OU D'EXPÉDITION : Victor Technologies paiera les frais d'expédition standard par camion pour toutes les commandes de plus de 750,00 \$ au prix net en dollars américains, qui sont expédiées à une localité unique de l'Acheteur en dedans des limites du Canada continental et des États-Unis continentaux, FAB à la destination, peu importe si la commande est expédiée en totalité ou en partie. Les parties conviennent et reconnaissent que les droits de propriété et le risque de perte seront la responsabilité de l'Acheteur immédiatement quand les Marchandises quittent le quai d'expédition de Victor Technologies. Eu égard à toutes commandes dont l'expédition est arrangée et/ou payée par Victor Technologies, l'Acheteur appointe Victor Technologies à titre d'agent et de cessionnaire pour toutes réclamations contre l'expéditeur. Toutes les autres commandes, y compris les expéditions à des destinations multiples, sont expédiées aux frais de l'Acheteur, FAB du point d'origine et seront assujetties à un honoraire de manutention de 30 % des coûts de transport. Si l'Acheteur n'a pas fourni les instructions d'expédition quand les Marchandises sont prêtes pour l'expédition, Victor Technologies pourra choisir toute méthode d'expédition raisonnable sans aucune responsabilité en raison de son choix.

Service à la clientèle aux États-Unis : Denton, TX - (800) 426-1888 Télécopieur : (800) 535-0557

Service à la clientèle au Canada : Oakville, ON - (905) 827-4515 Télécopieur : (800) 588-1714

THERMAL DYNAMICS SEULEMENT : L'Acheteur paye tous les frais d'expédition de tous les fluides de refroidissement de torche, du Super Coolant et du Coolant Concentrate Thermal Dynamics.

RÉCLAMATIONS : Les réclamations pour expéditions incomplètes doivent être reçues en écrit par la division Victor Technologies applicable en dedans des 30 jours suivant la date d'expédition.

PIÈCES CRITIQUES / EXPÉDITIONS « ASSURÉES AUJOURD'HUI » : Victor Technologies convient d'utiliser des efforts diligents pour accommoder toute demande d'expédition spéciale sous réserve qu'une telle demande soit reçue avant 14 h à l'heure du centre. Les frais encourus pour expédition spéciale seront la responsabilité de l'Acheteur.

GARANTIE LIMITÉE :

Tous les produits Victor Technologies sont assujettis à une garantie limitée telle que détaillée dans la documentation des prix et des produits. IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, SAUF CELLE EXPRESSÉMENT PRÉVUE AUX PRÉSENTES ; VICTOR TECHNOLOGIES N'OFFRE AUCUNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ LOYALE ET MARCHANDE OU D'APTITUDES POUR UN USAGE PARTICULIER. AUCUNE GARANTIE, SOIT EXPLICITE, SOIT IMPLICITE, N'EST PRÉVUE OU OFFERTE EU ÉGARD À LA CAPACITÉ, LE RENDEMENT OU LA PERFORMANCE DES MARCHANDISES, SAUF CELLE QUI POURRAIT ÊTRE EXPRESSÉMENT CONVENUE PAR ÉCRIT ENTRE LES PARTIES. Les parties conviennent et reconnaissent qu'à la limite de la couverture des Marchandises par une garantie limitée telle que prévue dans la documentation des prix et des produits, ladite garantie sera annulée si : (a) les Marchandises n'étaient pas entreposées, installées, entretenues ou utilisées conformément aux meilleures pratiques acceptées dans l'industrie canadienne et américaine et conformément aux instructions spécifiques fournies par Victor Technologies ; (b) les Marchandises étaient soumises à tout accident, à une application mal appropriée, à un contaminant environnemental, à la corrosion, à l'abrasion, à l'abus ou le mésusage; (c) l'Acheteur a utilisé, réparé ou modifié les Marchandises suite à la découverte de la défectuosité, sans le consentement aux préalable de Victor Technologies d'en continuer l'usage; ou (d) l'Acheteur est en défaut de permettre à Victor Technologies d'examiner ou d'opérer les Marchandises ou est en défaut de fournir des données de fonctionnement suffisantes pour déterminer la nature de la prétendue défectuosité.

RETOUR SOUS LA GARANTIE : Un numéro d'autorisation de retour de marchandises (RGA) doit être obtenu avant de retourner les marchandises pour une réclamation de garantie. S'il vous plaît communiquez avec le Service à la Clientèle pour assistance.

LIMITE DE RESPONSABILITÉ : LA RESPONSABILITÉ DE VICTOR TECHNOLOGIES EST LIMITÉE AU PRIX ÉTABLI DES MARCHANDISES DÉTERMINÉES ÊTRE DÉFECTUEUSES ET LA RESPONSABILITÉ CUMULATIVE DE VICTOR TECHNOLOGIES EN AUCUN CAS NE SAURAIT ÊTRE EN EXCÈS DU PRIX TOTAL DE LA COMMANDE, QUE CE SOIT EN VERTU DE LA GARANTIE, DU CONTRAT, DE LA NÉGLIGENCE, DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE, DE L'INDEMNISATION, OU DE TOUTE AUTRE CAUSE OU COMBINAISON DE CAUSES QUE CE SOIT. CETTE LIMITE SERA INCLUSIVE DE TOUS LES PRODUITS D'ASSURANCE, DE CAUTIONNEMENT ET DE LETTRE DE CRÉDIT, QUI POURRAIENT ÊTRE VERSÉS À L'ACHETEUR PAR LES ASSUREURS, LES CAUTIONS OU LES INSTITUTIONS BANCAIRES DE VICTOR TECHNOLOGIES. LA PRÉSENTE DISPOSITION AURA PRÉCÉDENCE SUR TOUTES AUTRES DISPOSITIONS CONTRADICTOIRES OU INCONSISTANTES ÉNONCÉES AILLEURS. VICTOR TECHNOLOGIES N'ACCEPTE AUCUNE RESPONSABILITÉ ENVERS LES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU ACCESSOIRES, OU POUR TOUTE PERTE DE PROFIT OU INTERRUPTION DU COURS DES AFFAIRES, QUE CE SOIT EN VERTU DE LA GARANTIE, DU CONTRAT, DE LA NÉGLIGENCE, DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE, DE L'INDEMNISATION, OU DE TOUTE AUTRE CAUSE OU COMBINAISON DE CAUSES QUE CE SOIT. CETTE LIMITE SERA APPLICABLE EN DÉPIT DE TOUT MANQUEMENT AUX FINS ESSENTIELLES DE TOUT RECOURS LIMITÉ. LES RECOURS DE L'ACHETEUR SONT SPÉCIFIQUEMENT LIMITÉS À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DES MARCHANDISES DÉFECTUEUSES ET ILS SONT EXCLUSIFS DE TOUS AUTRES RECOURS. SI CES RECOURS SONT TROUVÉS INADÉQUATS OU S'ILS NE RÉPONDENT PAS À LEURS FINS ESSENTIELLES POUR TOUTE RAISON QUE CE SOIT, L'ACHETEUR CONVIENT QUE LE REMBOURSEMENT DU PRIX TOTAL DE LA COMMANDE PAR VICTOR TECHNOLOGIES À L'ACHETEUR, PRÉVIENDRA LE MANQUEMENT DES RECOURS À REMPLIR LEURS FINS ESSENTIELLES ET SERA CONSIDÉRÉ ÊTRE UN RECOURS ÉQUITABLE ET ADÉQUAT PAR L'ACHETEUR.

REDRESSEMENT D'INVENTAIRE : L'Acheteur peut retourner des marchandises pour crédit, en une somme maximale équivalente à 2 % de la valeur NETTE des achats de l'année précédente. Le retour peut être complété en un total de deux (2) expéditions par année. Seuls les items achetés au cours des douze (12) derniers mois sont admissibles au retour. Un crédit sera émis pour les marchandises retournées, basé sur le prix d'achat original ou le prix actuel, selon la somme la moins élevée des deux. Les items retournés doivent être dans leur emballage d'origine, à l'état neuf, non utilisés et en bon état de vente. Les pièces de service et les accessoires, les items de commande spéciale, les produits d'étiquette privée et les produits identifiés comme non retournables au moment de la commande, ne sont pas admissibles au retour. L'Acheteur est responsable des frais de transport pour le retour des marchandises. Les marchandises retournées sont assujetties à des frais de remise en inventaire de 20 % et le retour doit être accompagné d'une commande de remplacement ayant une valeur NETTE équivalente à, ou supérieure à la somme du crédit demandé pour les marchandises retournées. Des frais supplémentaires pourraient être chargés si la remise en état ou le réemballage sont nécessaires. Victor Technologies se réserve le droit de modifier la politique de redressement d'inventaire énoncée ci-dessus à sa seule discrétion.

PROCÉDURE DE RETOUR DES MARCHANDISES : L'Acheteur doit communiquer avec le Service à la clientèle pour demander une Autorisation de retour de marchandises (RGA). L'Acheteur doit également fournir une liste des produits à retourner avant le retour de tous produits. Victor Technologies révisera la liste des items pour l'admissibilité et émettra ensuite un numéro d'Autorisation de retour qui devrait être noté sur la documentation d'expédition de retour de Marchandises et sur la commande des items de remplacement. Sur réception des marchandises, Victor Technologies examinera les items et émettra un crédit moins les frais de remise en inventaire et toutes autres charges applicables. Une commande de remplacement doit être reçue avant l'émission d'un crédit. Les matériaux reçus sans un numéro d'Autorisation de retour seront retournés à l'Acheteur avec frais à percevoir. Si les produits ne rencontrent pas les spécifications applicables, Victor Technologies paiera les frais de transport. Toutes autres circonstances seront la responsabilité de l'Acheteur.

BREVETS : Victor Technologies, à ses frais, défendra et indemnera l'Acheteur contre toute action légale ou poursuite amenée contre l'Acheteur qui serait basée sur une revendication à l'effet que les Marchandises fabriquées et fournies par Victor Technologies constituent un délit de contrefaçon de tout brevet des États-Unis, sous réserve que Victor Technologies en soit promptement avisée par écrit et qu'elle reçoive la permission, l'information et l'assistance nécessaire pour la défense contre l'action légale ou poursuite. La défense et le règlement de toute réclamation seront à la seule discrétion de Victor Technologies. S'il était déterminé que les Marchandises constituent un délit de contrefaçon et que l'usage des Marchandises devenait interdit, Victor Technologies, à ses frais et à sa seule discrétion : procurera pour l'Acheteur, le droit de continuer l'usage des Marchandises; ou remplacera les Marchandises par d'autres sans délit de contrefaçon ; ou modifiera les Marchandises pour éliminer le délit de contrefaçon; ou récupérera les Marchandises et remboursera le prix payé par l'Acheteur pour ces Marchandises. L'Acheteur indemnera Victor Technologies contre toute action légale ou poursuite amenée contre Victor Technologies par une tierce partie eu égard à toutes Marchandises conçues et fabriquées conformément aux designs fournis par l'Acheteur.

INFORMATION COMMERCIALE EXCLUSIVE : L'Acheteur convient que toutes données, telles que les spécifications, les dessins et l'information (incluant, sans s'y limiter, les designs, les rapports, la documentation, les manuels, les modèles, l'information de procédé et autres) de Victor Technologies, révélés par Victor Technologies à l'Acheteur et contenant des renseignements commerciaux marqués ou identifiés de nature exclusive, seront tenues confidentielles par l'Acheteur avec le même degré de protection et de prudence accordé aux propres renseignements commerciaux de nature exclusive de l'Acheteur. De telles données ne seront pas reproduites, révélées à d'autres parties, ou utilisées sans la permission écrite de Victor Technologies. Ces obligations ne seront pas applicables à toute information qui : (a) devient ou est du domaine public sans violation des présents Termes; (b) est reçue légalement par l'Acheteur d'une tierce partie subséquemment à cette convention; ou (c) est développée indépendamment par l'Acheteur sans le bénéfice de l'information reçue de Victor Technologies.

FORCE MAJEURE : Tout manquement de performance par l'une ou l'autre des parties ne constituera pas un défaut et ne résultera pas en une réclamation en dommages-intérêts ou autres, si un tel manquement est causé par un événement de force majeure, incluant mais sans s'y limiter, une catastrophe naturelle, une

Service à la clientèle aux États-Unis : Denton, TX - (800) 426-1888 Télécopieur : (800) 535-0557

Service à la clientèle au Canada : Oakville, ON - (905) 827-4515 Télécopieur : (800) 588-1714

VICTOR Tweco **THERMAL DYNAMICS** Arcair **STOODY** THERMAL ARC **CIGWELD** TurboTorch®

guerre, un séisme, une inondation, des actes gouvernementaux ou tous autres événements ou conditions hors du contrôle de la partie affectée.

VENTES D'EXPORTATION; CONFORMITÉ À LA LOI : Les lois américaines de contrôle des exportations, la réglementation et les ordonnances ainsi que les lois de contrôle des exportations et/ou importations des autres pays sont applicables aux Marchandises Victor Technologies. L'Acheteur n'exportera pas directement ou indirectement ou ne détournera pas toutes Marchandises, technologie relative et/ou documentation à toute tierce partie ou pays où de telles exportations ou transmission sont limitées ou prohibées par les lois applicables des États-Unis ou autres lois applicables. L'Acheteur est uniquement responsable d'obtenir toute licence d'exportation, de réexportation ou d'importation qui pourrait être requise. Toutes les rétrocessions des droits de douane payés sur les items utilisés pour la fabrication des produits livrés selon les présentes seront pour le compte de Victor Technologies et l'Acheteur convient de fournir à Victor Technologies, tous les documents nécessaires pour obtenir le paiement de telles rétrocessions et de coopérer avec Victor Technologies pour en obtenir le paiement. L'Acheteur sera tenu de se conformer entièrement à toutes les sanctions économiques, aux lois de contrôle des exportations et à la réglementation des États-Unis, y compris mais sans s'y limiter, ces réglementations maintenues par le U.S. Treasury Department's Office of Foreign Assets Control ("OFAC"), le U.S. Commerce Department's Bureau of Industry and Security, et le U.S. State Department's Directorate of Defense Trade Controls. L'Acheteur s'engage formellement à ne pas, directement ou indirectement, vendre, fournir, exporter, réexporter, transférer, détourner, prêter, louer, consigner ou autrement disposer de toutes marchandises ou services fabriqués ou vendus par Victor Technologies, à toute personne, entité ou destination, ou pour toute activité ou usage prohibé par les lois ou réglementations des États-Unis, y compris sans limitation, les réglementations émises par OFAC, les U.S. Export Administration Regulations, et les U.S. International Traffic in Arms Regulations. L'acheteur n'entreprendra pas aucune action prohibée ou pénalisée sous les lois des États-Unis ou de toute juridiction étrangère, y compris sans limitation, les lois anti-boycott administrées par les Départements du Commerce et du Trésor des États-Unis. L'Acheteur garantit que ni lui-même, ni toute personne ou entité agissant pour son compte ne devra : (i) faire ou offrir des paiements inappropriés, des pots-de-vin ou cadeaux (sous toutes formes) à des fonctionnaires publics dans le but d'obtenir un avantage commercial ou une faveur, et (ii) agir d'une manière qui causerait à Victor Technologies d'être en délit de toute loi applicable, y compris, sans limitation, les lois contre la corruption et contre le blanchiment d'argent des États-Unis ou de toute juridiction étrangère.

DIVERS : L'Acheteur ne devra pas assigner ses obligations en vertu des présentes sans le consentement par écrit de Victor Technologies. Ces Termes lieront et seront applicables au profit des parties aux présentes, qui seront considérées être des entrepreneurs indépendants, ainsi qu'à leurs successeurs et cessionnaires. Ces Termes sont susceptibles de disjonction et l'invalidité ou l'inexigibilité, en totalité ou en partie, de toute disposition ne portera pas atteinte ou n'affectera pas le reste de cette disposition ou les autres dispositions. Les en-têtes de paragraphes aux présentes sont utilisés aux fins de commodité seulement et ils ne doivent pas être considérés avoir un effet d'aucune manière sur le langage des dispositions auxquelles ils réfèrent. Les présents termes seront interprétés et les relations légales des parties aux présentes seront considérées conformes aux lois de l'état du Missouri aux États-Unis et les parties conviennent et se soumettent à la juridiction du St. Louis County, Missouri, États-Unis et à la juridiction fédérale du District Est de l'état du Missouri.

Service à la clientèle aux États-Unis : Denton, TX - (800) 426-1888 Télécopieur : (800) 535-0557

Service à la clientèle au Canada : Oakville, ON - (905) 827-4515 Télécopieur : (800) 588-1714

VICTOR® Tweco. THERMAL DYNAMICS Arcair. STOODY. THERMAL ARC CIGWELD © TurboTorch®